

2D-DOC



Date de facture 16/10/2023
N° de facture 11354458611023

Remise à Zéro 15/11/2023
Fin d'engagement Date échue

N° de compte client 1.6746241
N° de ligne 06 47 86 91 44

MME MALIVEL FABRICE
 15 AVENUE DES ANCIENS COMBATTANTS
 30470 AIMARGUES

Bonjour, voici votre facture du 16 octobre 2023

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 30 octobre 2023		15,99
Vos services fournis par votre opérateur	13,33	15,99
Vos abonnements, forfaits et options	13,33	15,99
Montant de la facture soumis à TVA	13,33	15,99
TVA 20,00 % payée sur les débits		2,67
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		13,33

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BTAWOH2JXNC70



Utilisateur de la ligne FABRICE MALIVEL	Numéro de la ligne 06 47 86 91 44	Annexe de la facture 11354458611023
---	---	---

	%TVA	€ HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur		13,33	15,99
Vos abonnements, forfaits et options			15,99
Pour le mois à venir (du 16/10 au 15/11)			
· Série Speciale B&YOU 180Go	20,00	20,83	24,99
· Remise Forfait B&YOU	20,00	-7,50	-9,00
· Option Majelan			inclus

(*)Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Total pour cette ligne **15,99**

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
	Vos services fournis par des tiers	0,00
2	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
	Vos abonnements	3,49
3	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

1 Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ? Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguetelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguetelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.